

Présentation de l'infirmier

L'infirmier est un lieu d'accueil et d'échange où tous les élèves peuvent se rendre pour rencontrer, Madame Hounkpatin l'infirmière scolaire, quel que soit le problème de santé, physique ou psychologique.

L'infirmière participe à la réussite scolaire de l'élève. Elle travaille en interdisciplinarité et si la situation le justifie, elle pourra prendre conseil auprès de ses collègues (Assistante Sociale, Conseillère Principale d'Education, Psychologue de l'Éducation Nationale, Professeurs, etc.) toujours dans le respect du secret professionnel.

Le rôle de l'infirmière scolaire

L'infirmière est le référent santé, tant dans le domaine individuel que collectif. Elle est présente au collège mais elle intervient également sur les écoles de rattachement auprès des élèves de primaire.

Elle a un rôle de conseil auprès du chef d'établissement en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.

Enfin, elle apporte aide et conseils aux élèves et aux adultes de la communauté scolaire.

Les missions de l'infirmière scolaire

- D'accueillir et accompagner tous les élèves qui en ressentent le besoin
- D'organiser les soins et les urgences
- D'organiser et réaliser le suivi de l'état de santé des élèves,
- De réaliser le dépistage infirmier pour l'ensemble des élèves de 6^{ème}. Il s'agit dans ce bilan de santé, de contrôler le poids et taille, la vue, l'audition et d'aborder avec eux la question de l'hygiène de vie.
- D'aider à la scolarisation des élèves atteints de trouble de la santé ou des apprentissages
- De contribuer à l'intégration scolaire des élèves atteints de handicap
- De développer une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté.
- De proposer des actions de promotion et d'éducation à la santé.

Projets d'accompagnement ...

Prendre contact avec l'infirmière du collège si votre enfant a besoin de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement, dans le cadre scolaire (PPRE), lié à des troubles des apprentissages (PAP), pour une situation de handicap (PPS), ou pour une maladie chronique, une allergie ou une intolérance alimentaire (PAI).